

<http://www.snetap-fsu.fr/Infirmieres-une-mesure.html>



Infirmières : une mesure catégorielle inacceptable !

- Métiers - Infirmi.er.ière - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : lundi 13 juillet 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-[FSU](#) a adressé ce jour le courrier suivant à Jacques Clément, SRH

Monsieur le chef de service,

C'est avec une certaine consternation et colère que les infirmier-es de l'enseignement agricole public ont appris votre décision d'accorder, au titre des mesures catégorielles 2015, la somme de 32 000 euro (sur un montant total de 4.8 millions d'euro) au titre d'un ajustement indemnitaire soit un montant individuel rapporté au nombre d'agents, de 250 euro.

Cette mesure « charitable » - c'est ce ressenti qui domine chez les agents qui nous ont interpellé - est la preuve que vos services méconnaissent l'engagement au quotidien de ces agents dans les établissements publics au service des jeunes, dans des conditions souvent complexes, pénibles. La charge de travail de ces agents tend à s'alourdir de plus en plus lorsqu'ils viennent palier l'absence par exemple de médecine scolaire, pour l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ou l'accueil de jeunes en situation de décrochage...

Aussi par ce courriel, le SNETAP-[FSU](#) vous demande de revoir à la hausse votre décision et de réduire rapidement les écarts indemnitaires de ce corps avec d'autres de même catégorie. Sans une telle révision, l'incompréhension des agents ne pourrait que croître et prendre une forme plus revendicative à la rentrée scolaire prochaine.

Croyant en votre sens de l'équité et du service public, nous vous prions d'agréer monsieur, l'expression de notre plus sincère dévouement à l'enseignement agricole public.

Pour le secrétariat général
Fabrice Cardon
secrétaire général adjoint
secteur corporatif